

## EB33.R6      Etat du compte spécial pour l'éradication du paludisme

Le Conseil exécutif,

Ayant pris acte du rapport du Directeur général sur l'état du compte spécial pour l'éradication du paludisme;<sup>1</sup>

Exprimant sa satisfaction des contributions versées au compte spécial;

Notant que le Directeur général a déjà exprimé les remerciements de l'Organisation à chacun des donateurs;

Notant également que la somme nécessaire pour l'exécution du programme « accéléré » est estimée à \$3 389 500 pour les exercices 1964 et 1965,

1. REGRETTE que des ressources suffisantes ne soient pas encore en vue pour financer le programme « accéléré »;
2. SOULIGNE à nouveau qu'il importe que des contributions volontaires continuent d'être versées pour assurer le financement du programme « accéléré »;
3. EXPRIME l'espoir que les Membres qui sont en mesure de le faire verseront des contributions volontaires pour permettre de financer le programme « accéléré »; et
4. PRIE le Directeur général de communiquer la présente résolution à tous les Membres de l'Organisation.